

JURA

Les médecins pourront signaler les victimes de violences conjugales

Un protocole a été signé entre le procureur du Jura et le président du conseil départemental de l'Ordre des médecins, ce lundi 6 décembre. Désormais, la levée du secret médical est possible concernant les violences intrafamiliales.

Un outil de plus pour lutter contre les violences intrafamiliales. Ce lundi 6 décembre 2021, un nouveau protocole a été signé entre le procureur de la République du Jura, Lionel Pascal et le président du conseil départemental de l'Ordre des médecins, Jean-François Louvrier. Il permet aux médecins, qui ont des patientes ou patients majeures qui se déclarent victimes de violences au sein de leur couple, de les signaler directement au procureur. « Les médecins tenteront d'abord de recueillir le consentement du patient et dans les cas rarissimes où la personne n'est pas en mesure de révéler les faits de violences auprès de la gendarmerie ou de la police, le médecin peut



Lionel Pascal et Jean-François Louvrier ont signé ce nouveau protocole, ce lundi 6 décembre.

Photo Progrès/Sabrine ZAHNAN

en aviser le procureur », détaille Lionel Pascal.

Déceler un danger imminent

Pour ce faire, il faut également que la victime soit majeure et décelée comme « en danger imminent, menacée ou avec des idées suicidaires for-

tes ». Cette procédure déroge donc au secret professionnel, exceptionnellement. « La préférence sera que l'on déclare ces faits par excès, plutôt que par défaut. Nous nous retrouvons parfois en tant que médecins dans des conditions très inconfortables, qui sont

désormais clarifiées avec ce protocole, mis en place pour le bien-être de la population », continue le président de l'Ordre des médecins du Jura.

Trois médecins désignés référents

Dans sa carrière de médecin

généraliste, Jean-François Louvrier a pu faire face à de nombreuses personnes en situation de violences intrafamiliales. « Dans l'intimité d'un cabinet, fréquemment, des personnes nous expliquent l'invivable. Avec un conjoint pervers, une dépendance psychologique, financière... On retrouve souvent un syndrome de Stockholm. Il m'est arrivé à une certaine époque de me retrouver avec un fusil pointé sur moi. Désormais, on a le SAMU, la police derrière... », se souvient le médecin. Un protocole « qui a tout son sens, même si j'ose espérer que les voies les plus classiques fonctionnent correctement », a assuré le procureur, qui a fait de la lutte contre les violences intrafamiliales « une priorité d'action depuis mon arrivée, en juin 2019 ».

Trois médecins jurassiens Annabelle Carron, Claire Girardin-Thiebaut et Jean-François Louvrier ont été désignés comme référents de cette commission et pourront répondre aux interrogations des autres professionnels de santé.

Sabrine ZAHNAN